ASSURANCE

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Le produit **Lifinity Europe Capi (LU)** est émis par AXA Wealth Europe, entité du groupe AXA.
Le Commissariat Aux Assurances est chargé du contrôle d'AXA Wealth Europe en ce qui concerne ce document clé d'informations.
Contact : www.axa-wealtheurope.lu rubrique « Contact » ou au numéro 0800 91 89 89 ou au +352 44 24 24 50 27.
Document d'informations clés établi le 28/10/2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un contrat de capitalisation comportant des garanties à capital variable exprimées en Unités de Compte et d'une garantie en capital exprimée en Euro*. Par défaut, la devise du contrat est l'Euro mais vous pouvez également choisir les devises suivantes : Livre Sterling, Franc suisse, US Dollar.
*Le Souscripteur personne morale dont le siège est situé en Belgique n'a pas accès à la garantie en capital exprimée en Euro.

Durée

Vous pouvez choisir la durée de leur contrat dans la limite d'une durée maximale de 30 ans. Si aucune durée n'est indiquée, le contrat aura par défaut une durée de 10 ans. Au terme le contrat peut être reconduit tacitement d'année en année. Pendant la période de tacite reconduction, AXA Wealth Europe ou le preneur d'assurance pourront mettre un terme au contrat selon les modalités définies contractuellement.

Objectifs

L'objectif de ce produit est de permettre aux personnes morales de se constituer dans la durée et de faire fructifier un capital en investissant dans un fonds à capital garanti exprimé en Euro et dans des Unités de Compte à capital variables *. Les montants que vous investissez dans les fonds en Unités de Compte ne sont jamais garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de la valeur des actifs sous-jacents qui composent le support considéré.
*Le Souscripteur personne morale dont le siège est situé en Belgique n'a pas la possibilité d'investir dans un support en Euros.

Investisseurs de détail visés

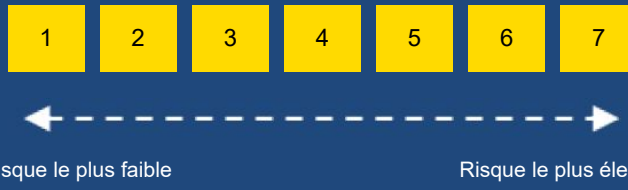
Ce produit est destiné aux personnes morales dont le siège sociale est situé en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg. Ce produit est destiné aux investisseurs recherchant un investissement sur le long terme et qui sont en mesure, selon le profil d'investissement défini, de supporter une éventuelle perte de l'intégralité du capital investi dans les supports en unités de compte.

Assurance : avantages et coûts

Les garanties offertes, y compris les garanties complémentaires non optionnelles, sont, au terme du contrat, le versement d'un capital en euros et/ou en unités de compte selon les dispositions contractuelles.
Les coûts afférents à ces différentes garanties sont précisés dans les dispositions contractuelles.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 années. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

1 = la classe de risque la plus basse
2 = une classe de risque basse
3 = une classe de risque entre basse et moyenne
4 = une classe de risque moyenne
5 = une classe de risque entre moyenne et élevée
6 = une classe de risque élevée
7 = la classe de risque la plus élevée

L'indicateur de risque vous aide à évaluer le niveau de risque du produit **Lifinity Europe Capi (LU)** et à le comparer à d'autres produits d'investissement. Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction des supports d'investissement choisies. Les performances du produit dans son ensemble dépendront du choix des supports d'investissement.

Ce produit offre une gamme de supports d'investissement avec des classes de risque allant de 1 , la classe de risque la plus basse à 7, la classe de risque la plus élevée. Nous vous recommandons de prendre connaissance des risques et du retour sur investissement spécifiques aux différents supports d'investissement que vous envisagez de choisir et de comparer les indicateurs de risque mentionnés au sein des documents d'informations clés afférents à chaque support d'investissement.

Attention au risque de change : Pour certains supports d'investissement qui seraient libellés dans une autre devise que l'Euro, le rendement lorsqu'il est exprimé en euros peut varier selon l'évolution du taux de change. Ce risque de change n'est jamais pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Nous vous recommandons de consulter les scénarios de performance présentés au sein des documents spécifiques d'informations afférents à chaque support d'investissement. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les chiffres indiqués tiennent comptes de tous les coûts cumulés du produit lui-même, et des sous-jacents associés, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si AXA Wealth Europe n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En l'absence d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des preneurs d'assurances en cas de défaillance d'AXA Wealth Europe et afin de limiter les possibles pertes financières subies par les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires, la législation luxembourgeoise prévoit que les actifs liés aux contrats de capitalisation constituent un patrimoine distinct et sont gérés séparément des actifs propres d'AXA Wealth Europe. En effet, ces actifs font l'objet de conventions de dépôt préalablement approuvées par le Commissariat aux Assurances (CAA) auprès de banques dites « dépositaires ». En cas de faillite de l'assureur, les actifs ségrégués sont donc protégés par rapport aux autres actifs de la compagnie et les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires disposent collectivement d'une créance privilégiée de premier rang primant tous les autres créanciers sur ce patrimoine séparé. Cela leur permet de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance. Les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires sont par ailleurs potentiellement exposés à la défaillance d'une banque dépositaire qui a également l'obligation de ségréguer les dépôts susvisés ce qui assure donc une double protection des preneurs d'assurances et bénéficiaires. Les instruments financiers déposés devraient pouvoir être récupérées en intégralité. Seules les liquidités y étant déposées ne sont pas protégées et risqueraient donc d'être perdues en tout ou en partie. Par ailleurs, le support en Euros bénéficie d'une réassurance à 100 % par AXA France. En cas de défaillance d'AXA France, les engagements d'AXA Wealth Europe auprès des preneurs d'assurances sont protégés par un mécanisme de garantie bancaire (nantissement).

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire de chaque option d'investissement sous-jacente ;
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	41 € à 574 €	203 € à 3 539 €	403 € à 18 342 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,41 % à 5,74 %	0,41 % à 4,05 %	0,41 % à 4,05 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.05 % avant déduction des coûts et de 0.00 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	0,00% du montant payé au moment de l'entrée dans l'investissement.	0,00 %
Coûts de sortie	0,00 % à 0,32 % en coûts de sortie pour les investissements réalisés sur ce produit.	0,00 % à 0,32 %
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,41 % à 3,57 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année passée et dépend de chaque option d'investissement sous-jacente.	0,41 % à 3,57 %
Coûts de transaction	0,00 % à 1,86 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00 % à 1,86 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commissions d'intéressement)	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre option d'investissement. L'estimation est basée sur la moyenne des commissions liées aux résultats au cours des 5 dernières années pour chaque option d'investissement sous-jacente.	0,00 % à 1,29 %

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée : 10 ans

La durée de détention recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, des caractéristiques et options d'investissement choisies au sein de ce produit.

Vous pouvez renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date d'effet du contrat, date à laquelle vous êtes informé que le contrat est conclu.

À l'issue de la période renonciation de 30 jours, vous pouvez demander le rachat partiel ou total du contrat à tout moment, avant ou après la période de détention recommandée. Dans certains cas, des pénalités de rachat peuvent s'appliquer.

Nous attirons votre attention sur les conséquences éventuelles du rachat total ou partiel avant la durée de détention recommandée. Les performances et les niveaux de risque présentés dans ce document ont été estimés à partir de la durée de détention recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous devez formaliser votre demande par écrit en précisant le nom et le numéro de votre contrat ainsi que vos coordonnées complètes et l'adresser à votre interlocuteur AXA habituel ou au service clients :

- à l'adresse mail reclamation.lifinity@axa.lu
- par téléphone au 0800 91 89 89
- ou par courrier à l'adresse AXA Wealth Europe - 1, Place de l'Étoile, L-1479 Luxembourg

Vos réclamations peuvent également être adressées à la personne qui vous a présenté le dossier.

En cas de non satisfaction quant aux réponses obtenues, vous avez la possibilité de vous adresser au Commissariat aux Assurances (11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, e-mail : caa@caa.lu), et le cas échéant de faire valoir vos droits en justice. Par ailleurs, vos réclamations peuvent également être portées auprès du médiateur luxembourgeois (e-mail : mediateur@aca.lu, adresse : ACA c/o Médiateur en assurances – BP 448 – L-2014 Luxembourg) ou du médiateur de votre pays de résidence (par email : info@ombudsman-insurance.be ; par courrier : Ombudsman des Assurances - Square de Meeûs, 35 - B - 1000 Bruxelles ; Téléphone : +32 2 547 58 71 ; Fax : +32 2 547 59 75). Les personnes morales dont le siège social se situe en Belgique ont également la possibilité de s'adresser à la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles).
Vous avez également la possibilité de passer par un autre système de résolution extrajudiciaire des litiges nommé **FIN-NET**. FIN-NET est un réseau d'organismes nationaux établis dans les pays de l'Espace économique européen et qui sont chargés de traiter par voie extrajudiciaire les plaintes de consommateurs dans le domaine des services financiers.

Autres informations pertinentes

A l'occasion de la souscription de votre contrat, il vous sera remis :

- Les Conditions d'Assurance, accompagnées de la fiche d'information sur les supports et règles d'investissement,
- Les DIC (Document d'Information Clé) des supports que vous aurez sélectionnés.

Une fois que le contrat sera conclu, il vous sera remis :

- Les conditions particulières du contrat
- Des situations de compte annuelles,
- Le cas échéant, pour toute opération financière effectuée sur le contrat : des avis de situation

Conformément aux Conditions d'Assurances, des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section « Que va me coûter cet investissement ? » du présent document peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que :

- Des frais d'arbitrages en cas de réorientation d'épargne,
- Des frais de gestion supplémentaires si vous optez pour la Gestion Conseillée,
- Des coûts supplémentaires de garanties complémentaires le cas échéant,
- Des frais de remise en titres si vous optez pour une sortie en titres.
- Des pénalités de rachat